

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 novembre 2023 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 13
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 31/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le sept novembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

Liste des personnes absentes excusées :

MESSERY : M. Serge BEL

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC002410

REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Éducation,
VU le Code des Transports,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°CC000886 du 30 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire.

CONSIDERANT la nécessité d'établir des règles et des services harmonisés pour l'ensemble des transports routiers de personnes relevant de la compétence de Thonon Agglomération afin de contribuer au bon fonctionnement du service,
CONSIDERANT la nécessité d'établir des coûts harmonisés pour l'ensemble des circuits spéciaux routiers de personnes relevant de la gestion administrative de Thonon Agglomération afin de contribuer au bon fonctionnement et à l'égalité du service.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur des transports, ci-annexé,
DONNE toutes délégations utiles à M. le Président pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **17 NOV. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **17 NOV. 2023**